



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E157924

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/08/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/09/2020
164 465

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 351782743

Siret : 351 782 743 00188

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :

HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : GARANKA SUD EST (AGENCE)

109 RUE HILAIRE DE CHARDONNET
ZONE ARTISANALE TECHNISUD
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 49 18 75

Portable : 06 76 72 93 60

Site Internet : www.garanka.fr

E-mail : qualifications-gse@garanka.fr

Responsabilité légale :

GARANKA HOLDING (504 035 056) / COURJALUT ARNAUD MAURICE REMY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / PAPON FLORENCE DIRECTRICE
GENERALE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/02/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.